

PRESSE - INFORMATION

DELEGATION SOCIALISTE FRANÇAISE

Communiqué de presse

Hypocrisie sur le dossier des médicaments pédiatriques

Strasbourg, le 7 septembre 2005 - ***Des comprimés coupés en morceaux, des ampoules que les infirmier(e)s diluent. Voilà ce à quoi sont contraints nombre de médecins, de pédiatres et d'infirmier(e)s, faute de disposer des médicaments adaptés aux enfants. La moitié de ceux qui leur sont administrés aux enfants n'ont pas subi les essais garantissant leur sécurité et efficacité.***

"L'industrie pharmaceutique a une part de responsabilité n'ayant que très peu répondu aux besoins thérapeutiques des enfants qu'elle ne juge pas assez rentables", a dit Anne Ferreira, membre de la commission parlementaire de la santé publique. Face à cette situation, la Commission européenne a proposé une législation devant favoriser le développement des médicaments pédiatriques.

"C'est malheureusement un rapport peu satisfaisant que le Parlement européen vient d'adopter ce 7 septembre 2005, sur cette proposition législative", explique l'eurodéputée.

Ce vote ne permet pas de définir rigoureusement les besoins réels des enfants malades et des moyens adaptés à ces besoins. La législation proposée reste trop dépendante de la politique du médicament destiné aux adultes. Le risque de réaliser des essais inutiles sur les enfants est fort car dans le cadre de la recherche et du développement de nouveaux médicaments destinés aux adultes, les laboratoires pharmaceutiques devront aussi proposer une indication pédiatrique. Or, tous les médicaments pour adultes ne sont pas nécessaires en pédiatrie.

Une législation communautaire en matière de médicaments utilisés en pédiatrie est indispensable et urgente. Toutefois, le résultat issu du vote du Parlement ne représente pas un équilibre acceptable entre les intérêts des firmes pharmaceutiques et ceux de la société: ils ne répondent que trop partiellement à la définition d'une politique de santé publique prenant réellement en compte l'intérêt thérapeutique et sanitaire des enfants.

Anne Ferreira regrette également que le délai de mise sur le marché n'ait pas été porté de deux ans comme l'a proposé la Commission à 6 mois proposés par la gauche. L'objectif d'améliorer la santé des enfants grâce à une meilleure offre de médicaments pédiatriques en est d'autant repoussé.

Enfin, il n'a pas été possible de faire adopter les amendements modulant l'octroi de récompenses aux laboratoires pharmaceutiques en fonction de leur effort en matière de recherche et de développement de médicaments réellement nécessaires en pédiatrie. *"Les arguments de complexité ne sont pas recevables, par contre offrir 6 mois de prolongation de monopole des ventes indépendamment du chiffre d'affaires et de la valeur thérapeutique des médicaments n'est pas très raisonnable", estime Anne Ferreira.*